

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 10/05/2021 | 10/05/2021 | f09321p0151 |

1. Intitulé du projet

Rénovation du parc aquatique et de la piscine municipale

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'archipel de Sainte Maxime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Wilfried LELANDAIS directeur général

RCS / SIRET

8 9 4 | 9 1 6 | 7 4 1 | 0 0 0 | 1 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|---|---|
| 44 d) Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. | Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de rénovation a été établi dans le cadre d'une DSP selon le cahier des charges des services municipaux :

Côté piscine municipale :

- Dépose de l'abri piscine en polycarbonate défectueux et de ses parties maçonnées.
- Rénovation du bassin de nage de 25 mètres (313 m²)
- Création d'un bassin ludique de forme libre (138 m²) avec une partie balnéo, une zone d'activités et une patageoire. Pose d'un abri rétractable sur le bassin.
- Création de bâtiments autour de ces équipements comprenant accès, vestiaires/sanitaires, infirmerie et local MNS, locaux de stockage, zone administrative et espace bien-être.

Côté parc aquatique :

- Dépose d'un ensemble de trois toboggans et de sa tour de départ. Transformation du bassin de réception de ces toboggans en bassin balnéo-rivière, avec une réduction de plan d'eau d'eau de 200m² (465 à 265m²).
- Remplacement de deux toboggans rivières (intégrés dans le relief)
- Construction d'un snack (83.90 m²) en bordure sud-est du parc, composé d'un bâtiment cuisine et d'une terrasse extérieure.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est la rénovation et la mise aux normes (notamment PMR) de la piscine municipale conformément au cahier des charges défini par la DSP. A cela s'ajoute la modernisation du parc aquatique Aqualand jouxtant cette piscine municipale.

Le cadre existant étant déjà bâti, l'harmonie et les proportions du site sont prises en compte dans la conception globale du projet.

Le nouveau bâtiment (piscine municipale) sera modulable, correspondant ainsi aux besoins futurs des usagers et à une volonté globale affichée de maîtrise des dépenses énergétiques conformément au cahier des charges de la DSP de la ville .

Cette rénovation sera également l'occasion d'optimiser la gestion de l'eau (modernisation des équipements, optimisation des réseaux, réparation des fuites, gestion des débits, recyclage et ré-emploi)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est prévu pour 10 mois en deux tranches correspondant, au mieux, aux périodes de fermeture des deux équipements du site :

- Une première tranche se concentrera sur le parc aquatique entre Novembre 2021 et Mai 2022 pour une réouverture du parc pour la saison estivale. Elle prendra en charge la dépose d'un ensemble de 3 toboggans, le changement/remplacement des toboggans rivière, la modification du bassin de réception en bassin balnéo-rivière et la mise en place de la zone "snack" (modules préfabriqués et aménagement d'une terrasse sur pilotis).
- La deuxième tranche se concentrera sur la partie piscine municipale entre Janvier et Aout 2022. Il s'agira de rénover le bassin de nage, créer un bassin ludique et construire les bâtiments nécessaires au fonctionnement de l'équipement (vestiaires, accueil, administratifs, espace bien-être. Le but étant une ouverture de la piscine pour la rentrée 2022.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La piscine municipale construite a vocation à être un équipement d'utilité publique. Elle accueille une grande variété de public. Elle doit servir à l'apprentissage de la nage pour les enfants et dans le cadre d'activités scolaires. Ses dimensions doivent permettre l'accueil de clubs sportifs locaux.

Les établissements auront des entrées spécifiques (au sud depuis le parking existant) et sont prévus pour être ouverts alternativement. En effet, la piscine municipale fermera ses portes durant la période estivale pour passer le relais au parc aquatique qui ouvre ses portes sur cette même période. Le bâtiment "Espace bien-être" et le bassin ludique sous abri rétractable seront mutualisés et accessibles depuis les deux équipements.

La refonte de la piscine municipale facilitera son entretien pour le personnel, la surveillance aux alentours des bassins, les contrôles et l'accessibilité par tous des équipements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire n°8311521X0037 (en cours d'instruction)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| Parcelles B 3325 | 28150 m ² |
| Surfaces construites | 1392 m ² |
| Surfaces démolies | 325 m ² |
| Capacité d'accueil prévisionnelle parc aquatique | 1369 personnes |
| Capacité d'accueil prévisionnelle piscine municipale | 425 personnes |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE GASTON REBUFFAT CD 25
LES BOSQUETTES
83120 SAINTE-MAXIME

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°37'07"E Lat. 43°19'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type II Identifiant : 930012516 MAURES |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de SAINTE-MAXIME |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPBE validé en mai 2019. Le projet se situe sur une carte de bruit stratégique dédiés aux infrastructures terrestres de type B (route départementale 25) |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte par : - un PPRi prescrit par arrêté préfectoral le 22/07/2011. Le projet est situé en zone Blanche. - un PPRIF approuvé le 18/12/2013 en zone bleu aléa modéré. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain est situé sur la limite sud ouest de la zone NATURA 2000 FR9301622 "la plaine et le massif des MAURES". Elle est de type B : directive "habitats, faune, flore" - ZSC. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'alimentation en eau du projet sera effectuée via le réseau d'alimentation de la ville. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La destination du site reste inchangée. La parcelle abrite actuellement un parc aquatique et une piscine municipale. 1 Arbre sera déplacé et replanté, 6 Arbres seront supprimés. 10 Arbres de grand développement seront replantés. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux prévus ne prévoient pas d'impact supplémentaire sur la zone NATURA 2000. Ils concernent un terrain déjà aménagé et viabilisé. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'établit sur l'emprise du même terrain dans un secteur urbanisé (collège, centre sportif, activité commerciale, parking...) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain est soumis au règles d'un PPR Incendie de Forêt d'aléa modéré (zone bleue). Le projet a été conçu selon les préconisations du PPRIF. Zone de sismicité 2 (faible) pour le terrain. Le projet se mettra en conformité avec les règles parasismiques. Risque Radon : potentiel de catégorie 3 |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le chantier de construction engendrera nécessairement des déplacements supplémentaires. Toutefois, l'organisation du chantier, les larges aires de manœuvre sur le site et la présence de larges accès judicieusement réparti permettront de limiter l'impact sur le trafic dans le secteur. En exploitation, il n'y aura pas d'augmentation significative du trafic lié au nouvel aménagement. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Les nuisances sonores seront liées à la mise en chantier du projet. L'exploitation n'engendrera pas de nuisance supplémentaires. Le terrain longe la D25 qui est concernée par une Carte de bruit stratégique route départementale. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux des bassins et de lavage de filtre seront dirigés vers une cuve de décantation du chlore pour l'arrosage des espaces verts et/ou rejet dans le réseau public en conformité avec les préconisations de l'agence de l'eau.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées et acheminées vers le réseau public.</p> |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les déchets produits concerneront principalement les démolitions pour ce projet. Il s'agit de déchets inertes et non dangereux et un tri sélectif des déchets sera mis en place lors du chantier pour les acheminer vers les différentes filières de collecte.</p> |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les modifications ne changeront pas l'usage sur le terrain qui est entouré par un complexe sportif (Les Bosquettes), un collège et une zone d'activité commerciale. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 **sont-elles** susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'attribution de la DSP a été conditionné à une exigence de qualité environnementale pour la rénovation de la piscine municipale. Ainsi, une démarche de développement durable a été élaboré pour ce projet.

Concernant la gestion de l'eau, le projet prévoit la mise en place d'une cuve de décantation du chlore pour les eaux de lavage de filtre des bassins. Cette eau sera réutilisée pour l'arrosage des espaces verts du parc aquatique. La végétalisation sera renforcée sur le site pour faciliter l'infiltration des eaux de pluies. Des limiteurs de débits pour les lavabos et des boutons poussoirs pour les douches seront installés. Les canalisations et installations seront régulièrement inspectées pour limiter les pertes d'eau liées aux fuites.

Concernant la gestion de l'énergie et du chauffage dans la piscine, des pompes à chaleurs sont prévus pour atteindre les 27° requis. La température sera mesurable et ajustable via des dispositifs de comptage de consommation énergétique. L'air ambiant intérieur sera géré par une centrale de traitement d'air dernière génération en remplacement de l'ancienne. Celle-ci sera équipée d'un échangeur thermique pour récupérer les calories des bassins chauffés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le projet a pour objectif la modernisation de la piscine municipale par la rénovation du bassin de nage existant et par la création d'un bassin ludique sur une parcelle urbanisée.
- Le projet est entouré de zone d'activités qui limitent fortement le risque d'incidence sur la biodiversité et le paysage .
- Le projet prévoit la suppression d'un ensemble de 3 toboggans et de 62m² de plan d'eau.
- Il n'augmente pas les surfaces d'aires de parking et accentue la végétalisation (plantation d'arbres supplémentaires, arbustes, couvre-sol d'essences locales).
- La rénovation permettra une économie d'eau et le recyclage des eaux chlorés des bassins pour l'arrosage du parc.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

9. Engagement et signature

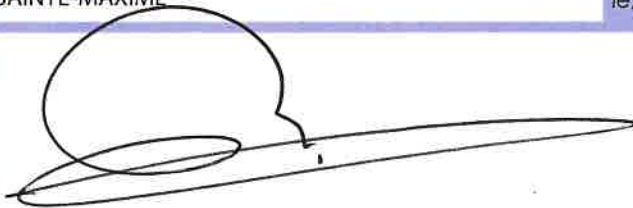
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **SAINTE-MAXIME**

le, **07/05/2021**

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

L'ARCHIPEL SAINTE MAXIME
Rue Gaston Rebuffat - CD 25 - Les Bosquettes
83120 SAINTE MAXIME
Tél : 04 94 55 54 54 - www.aqualand.fr
Siret : 894 916 741 00016 - APE : 9321Z
TVA Intra : FR 46 894 916 741
SAS au capital de 50 000,00 €